

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	45
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	29

Vote Pour :	63
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

8 AVRIL 2025

Date d’Affichage

8 AVRIL 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 90_2025

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Autorisation de signature des accords-cadres pour l’Installation, acquisition, location, maintenance et repliement de modules à installer sur le territoire de la Communauté d’agglomération Gaillac Graulhet

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des accords-cadres pour l'installation, acquisition, location, maintenance et repliement de modules à installer sur le territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet en appel d'offres ouvert.

Les accords-cadres à bons de commandes mono attributaire avec maximum de commande ont fait l'objet de deux lots distincts :

Lot n°1 Achat de modulaires

Lot n°2 Location de modulaires

La durée du marché débute à compter de la notification pour 12 mois reconductible tacitement 3 fois pour 12 mois soit 48 mois au total.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 mars 2025 a attribué les accords-cadres pour le lot n°1 Espaces Provence 13120 Gardanne et pour le lot n°2 COUGNAUD SAS 85035 La Roche Sur Yon CEDEX.

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,

Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offre réunie le 31 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer les accords-cadres pour l'installation, acquisition, location, maintenance et repliement de modules à installer sur le territoire de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet conformément à l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent aux :

- Lot n°1 Achat de modulaires

ESPACES PROVENCE

5, rue Emmanuel Vitria

ZI La Palun - 13120 GARDANNE

Selon les prix du BPU

Le montant maximum de commandes pour chaque période annuelle est de 1000000.00 euros HT.

- Lot n°2 Location de modulaires

COUGNAUD SAS

Mouilleron Le Captif

CS 40028 - 85035 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Selon les prix du BPU

Le montant maximum de commandes pour chaque durée annuelle est de 1000000.00 euros HT.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 29 AVR. 2025

- publication - mise en ligne
Le 29 AVR. 2025

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.